

La Pire Aventure d'Yvain: Aventure, Conjointure, Manufacture dans *Le Chevalier au Lion*

Jacques-Kees Noble-Kooijman*

The Worst Adventure of Yvain: Adventure, conjointure, manufacture in Le Chevalier au Lion

Abstract: *In his Novel « Yvain » adapted from an original Celtic Tale Chrétien de Troyes named « Pesme Aventure » the mythical Episode which constrains Yvain to stand a last qualifying Proof. In this Episode Chrétien has inserted the Description of a weaving Factory where three hundred captives Maiden (« pucelles ») are working in awful Conditions. This Passage has been considered for Decades as an Evidence for a social and economic Reality of the XIIth Century presenting an unwonted Evocation of a supposed unfair exploitation of these Working girls. In a courtly Novel where feudal Realism is enhanced with the Myth of Folktales it was at least surprising, and should be justified. These young Ladies, Subjects of a King from « The Isle of Maiden », are Captives who Yvain rescues out of her Prison in triumphing over two diabolical Champions. Beside the Theme of a mythical Custom the Working girls' Lament remains difficult to understand in his economic Details. The shameful Situation the Girls are living should be reconsidered and it is necessary to re-examine the Structure of the Novel in order to understand the Signification and Integration of the Episode in it. A new Interpretation of the Words chosen by the Author for the Girls' Complaint could be fit to rejuvenate the Controversy upon its Signification.*

Keywords: *Medieval, Literature, Chretien de Troyes, Manufacture, workers, Maiden*

« Encore les trois cents pucelles! » En retenant ce titre pour son article de 1991 Yvan Lepage¹ rappelle que la «Pesme Aventure», l'une des ultimes épreuves qu'affronte le Chevalier au Lion, reste énigmatique, tant

* Maître de conférences émérite, Université de Lorraine, Email : gika.jk@gmail.com

¹Yvan Lepage (cf. bibliographie) fait une revue des interprétations de la critique sur les v.5296-5324 d'*Yvain* en vue de résoudre la difficulté d'interprétation du texte. Son analyse philologique ne lui permet pas de modifier les propositions de Jean Frappier dont il reprend la solution en conclusion.

dans son intégration à la structure du roman que dans ce passage où trois cents jeunes captives, maltraitées, mal nourries et exploitées par le Seigneur du lieu sont contraintes de tisser la soie et l'orfroï dans un enclos (« praiel », préau cerné de pieux). Leur plainte devant Yvain, qui les délivrera en matant deux « maufés » créatures maléfiques, a été l'objet de maintes analyses dont l'essentiel voyait en elles des ouvrières abusées et sous-payées par le maître du Château, que leurs travaux enrichissent. Revendication ouvrière a-t-on jugé et premier témoignage de l'existence d'ateliers ou de manufactures (elles travaillent sur 300 métiers) au XII^{ème} siècle, mais les historiens sont réservés et la nature documentaire du passage est controversée. Malgré l'étude exhaustive du roman par Jean Frappier², qui fait autorité depuis 1969, il reste à dire que le texte de Chrétien de Troyes mérite encore examen et l'occasion d'une reprise du roman sur les programmes des agrégations de lettres 2018 ranime le débat. Le réalisme supposé de la présentation de cet atelier pourrait être mieux estimé à l'aune des découvertes attendues sur les matières et objets négociés à l'époque lors des foires de Champagne. Depuis 2014 le CRECIM (centre de recherches sur le commerce international médiéval)³ fait espérer une avancée en ce domaine. L'objet de cette communication vise à mieux justifier d'une part la place et le sens de cette aventure, qui associe fantastique et réalisme, dans l'économie du roman (la conjointure comme disait Chrétien au v.13 et 14 d'*Erec et Enide* en 1176 qui « tret d'un conte d'avanture, une molt bele conjointure ») eu égard aux différences qui apparaissent entre le contenu et la structure du Mabinogi d'*Owein et Luned*⁴ et les choix faits par Chrétien pour l'adaptation de la même source initiale dans laquelle l'épisode (du « Noir Oppresseur » selon *Owein et Luned*) est situé dans les derniers moments et a été placé par le mabinogi comme un événement conclusif qui paraît abrupt tandis que Chrétien insère celui de la « Pesme Aventure » dans le dernier épisode de la « Noire Epine » comme s'il avait voulu le rendre anecdotique. Toutefois, comme l'avait proposé Lepage, il faut reprendre l'analyse du texte de Chrétien dans le passage où l'une d'entre elles donne des

²Jean Frappier (cf. bibliographie) a construit une analyse complète et pénétrante du roman de Chrétien dans laquelle il propose une interprétation de la plainte des pucelles qui confirme que leur salaire tel qu'il le comprend est une exploitation du travail de ces ouvrières maltraitées. Notre travail suggère de revenir sur ses choix philologiques. Nos citations du texte s'appuient sur l'édition de Philippe Walter (cf. bibliographie) fondée sur le ms Bnf. 794 (copie de Guiot) qu'il corrige çà et là.

³Le CRECIM apporte dans ses journées d'étude annuelles des vues renouvelées et informées sur les échanges commerciaux et l'économie du domaine médiéval spécialement à l'occasion des foires. La journée d'octobre 2018 a concerné les flux d'argent et le change, outils décisifs pour approcher les coûts et la nature des denrées et matières négociées sur les foires.

⁴Ce que le Mabinogi d'*Owein et Luned* a pu confirmer est une identité de source avec le roman d'Yvain qui a permis de comparer les choix de structure et de composition des auteurs.

précisions sur le travail, les conditions de vie et les vexations que subissent ces jeunes femmes captives. Encore obscur et controversé, le discours qu'elle tient, avec des précisions chiffrées qui interrogent, n'est assurément pas un essai d'économie appliquée pas plus qu'une revendication quasi-syndicale avant la lettre mais il est plus que la valorisation topique d'une prouesse du héros qui vient pour mettre un terme à une coutume détestable.

a-Entrelacement des épisodes:

L'analyse de la succession des épisodes dans le roman a mis en évidence l'art de Chrétien pour la composition. Mais la Pire Aventure s'engage de façon impromptue comme il en va dans les contes: le Chevalier, accompagné de son lion et d'une demoiselle envoyée par la fille cadette du défunt Seigneur de la Noire-Epine arrive au Château de Pesme Aventure au moment de chercher un logis. En route vers la cour d'Arthur pour défendre la cause de cette cadette déshéritée abusivement par son aînée, Yvain est confronté à cette aventure nouvelle qui est d'emblée annoncée comme une épreuve que les alertes de dissuasion, les rebuffades des gens du Château comme du portier ne font que pousser le héros à affronter. Il n'accepte pas cependant de conduire la coutume à son terme, refusant de rester au château (situé dans un autre monde mythique) auprès de la fille du Seigneur et rappelant l'urgence de parvenir à temps au lieu du combat judiciaire de la Noire-Epine. Cette suspension d'une aventure engagée précédemment pour qu'une autre s'accomplisse était semblable à la combinaison précédente de l'épisode du combat contre Harpin, géant de la Montagne, enchâssé dans l'épisode de la justification de Lunette condamnée au bûcher et qu'Yvain, sous le nom de Chevalier au Lion, sauve à temps en triomphant du Sénéchal félon et de ses frères. Frappier a loué cet entrelacement des épisodes (enchâssement convient mieux ici) comme un des ressorts de l'harmonie de la composition du roman. On sait que la technique devient systématique dans les romans ultérieurs et contribue dans le *Lancelot en prose* à l'intérêt soutenu des lecteurs. Dans *Yvain* le procédé est maîtrisé et on notera que la duplication initiale de l'aventure de la fontaine merveilleuse (Echec de Calogrenant puis triomphe d'Yvain) qui appartenait à la source probable de Chrétien et de l'auteur d' *Owein* (où l'échec de Kynon à la fontaine appelle le triomphe d'Owein) est traitée par Chrétien de Troyes avec une habileté remarquable: il semble en effet qu'il soit seul à avoir refermé l'aventure d'Yvain par un retour à la fontaine merveilleuse, qu'il fait tempêter jusqu'à obtenir la soumission (le pardon courtois) de Laudine. Yvain apparaît à la fois comme le maître des éléments, mais aussi comme le nouveau Seigneur de l'autre monde (ce que la Pesme Aventure avait sans doute pour fonction de confirmer) et le parfait chevalier courtois que les romans de Chrétien visent à valoriser. Si les sources utilisées par l'auteur sont des contes merveilleux,

l'adaptation qu'il en donne s'insère heureusement dans la réalité de la chevalerie du temps et de la société du XII^{ème} siècle. On peut remarquer d'ailleurs que le débat sur l'héritage de la Noire-Epine qui ne se trouve nulle part ailleurs dans les traditions mythiques ou arthuriennes est exemplaire d'une réalité féodale familière à l'époque.

b-Entrecroisement des romans:

Mais il est une trouvaille plus subtile encore dans l'ordre de la composition et c'est celle de l'entrecroisement de deux romans, l'*Yvain* et le *Lancelot (le Chevalier de la Charrette)*. Trois allusions au *Lancelot* expliquent l'absence de Gauvain: la première quand Lunette emprisonnée dit à Yvain qu'elle n'a pu trouver Gauvain pour être son champion car il était parti en quête pour délivrer Guenièvre (v.3698-3715) ravie au Roi par contrainte.

Et messire Gauvain, chaëles,	3698
Li frans, li dolz, ou ert il donques?	
A s'aïe ne failli onques	
Dameisele desconseillée.	
-Cil me feïst joiant et liee,	3702
Se je a cort trové l'eüsse;	
Ja requerre ne le seüsse	
Riens nule qui me fust vehee;	
Mes la reïne en a menee	3706
Uns chevaliers, ce me dit an,	
Dont li rois fist que fors del san,	
Quant après li l'en envoa,	
Et Kex, ce cui, la convoia	3710
Jusqu'au chevalier qui l'en mainne;	
S'an est or entrez en grant painne	
Messire Gauvains qui la quiert.	
Ja mes nul jor a sejour n'iert	
Jusque tant qu'il l'avra trovee.	3715

La seconde allusion est introduite quand Yvain, peu de temps après, est reçu dans un château par une famille affligée, soumise aux violences d'Harpin: Il entend le même discours (v.3912-3939) sur l'absence de Gauvain, frère de la Chatelaine cependant, et décide malgré l'urgence de sauver Lunette du supplice, de combattre le géant Harpin.

Et lors li descuevre et desnoe	3912
Li riches hom, que il eüst	
Boene aïe, se il seüst	
Ou trouver monseignor Gauvain.	
« Cil ne l'enpreïst pas en vain	3916
Que ma fame est sa suer germanne;	

Mes la fame le roi en mainne
Uns chevaliers d'estrangle terre
Qui a la cort l'ala requerre. 3920
Neporquant ja ne l'en eüst
Menee, por rien qu'il peüst,
Ne fust Kex qui enbriconna
Le roi, tant que il li bailla 3924
La re'ne ,et mist en sa garde.
Cil fu fos et cele musarde
Qui en son conduit se fia,
Et je resui cil qui i a 3928
Trop grant damage et trop grant perte
Que ce est chose tote certe
Que messsire Gauvain li preuz
Por sa niece et por ses nevez 3932
Fust ça venuz grant aleüre
Se il seüst ceste aventure;
Mes il nel set, don tant me grieve
Que par po li cuers ne me crieve; 3936
Einz est alez après celui,
Cui Damedex doint grant enui,
Quant menez en a la reïne. 3939

Ces deux allusions désignent le début du roman de *la Charrette* comme connu des auditeurs, et nous sommes alors parvenus à la moitié du roman d'*Yvain*. C'est ce qui a permis de parler d'une composition simultanée des deux romans, avec une antériorité pour *Yvain*. L'étude attentive de la chronologie des deux romans confirme la date probable de 1177 pour leur composition (encore que 1180 soit aussi une date possible)⁵ et l'intérêt d'une étude structurale qui parvienne à préciser le sens que l'auteur entendait leur donner. La troisième allusion au roman de *la Charrette* (v.4740-4745) intervient au début de l'épisode de la contestation d'héritage de la Noire-Epine. Le roman avait clos avec le v.4702 le récit de la libération de Lunette, innocentée par le triomphe d'Yvain sur le Sénéchal félon et ses deux frères. Mais un passage de transition tient les auditeurs en haleine: Yvain meurtri part avec, couché sur son écu, son lion blessé, sans révéler son nom à sa Dame envers qui il se juge toujours en faute. Il est accueilli et guéri dans un château voisin. Dans *Owein et Luned* cette justification de Luned conduit aussitôt à la fin de l'aventure de la Fontaine: Owein et Luned se rendent au château de la Dame et le héros accompli se réconcilie avec elle dans une paix

⁵Dans une étude de la chronologie comparée des deux romans d'*Yvain* et de *Lancelot* parue en 1977 (« temps réel et temps romanesque. » *Le Moyen Âge* 1977-2 (cf. bibliographie), Jacobus Kooijman retient 1977 comme vraisemblable (après Misrahi qu'il cite) mais démontre que 1180 convient également comme date de composition. Il annonce une étude structurale de la *Charrette* propre à déceler une évolution du personnage de Gauvain.

retrouvée. Les critiques ont généralement jugé cette fin abrupte, suivie qu'elle est en outre d'une dernière aventure d'Yvain affrontant Du Traws (le Noir Oppresseur) qui est apparue comme moins conséquente. L'épisode figure pourtant dans la source commune à l'*Owein* et à l'*Yvain* et Chrétien en fait la Pire Aventure de son *Chevalier au Lion*. Mais dans son roman c'est d'abord un nouveau chapitre qui s'ouvre après la guérison d'Yvain. Au vers 4703 commence le récit de la Noire-Epine et c'est dans ce récit que se trouve enchâssée la « Pisme Aventure » Au début tout s'engage par le refus de l'aînée de deux sœurs héritières du fief de leur père de concéder sa part à la cadette décidée à contester devant Arthur. L'aînée s'empresse de la devancer en priant Gauvain d'être son champion. La cadette ne trouve plus de champion à son arrivée à la cour et c'est à ce moment que le roman fait cette dernière allusion au *Lancelot*, la plus précise, qui indique que Guenièvre et Gauvain sont de retour mais que Lancelot est retenu prisonnier par Meleagant dans une tour inexpugnable:

S,avoit tierz jor que la reine	4740
Ert de la prison revenue	
Ou Meleaganz l'a tenue	
Et trestuit li autre prison,	
Et Lanceloz par traïson	
Estoit remés dedanz la tor.	4745

Il s'agit de la fin du roman de *la Charrette* qui serait donc connu des auditeurs dans l'essentiel de son contenu sauf pour les mille derniers vers que leur auteur, Godefroy de Lagny, aurait rédigés (et présentés?) sur la demande expresse de Chrétien de Troyes. Nous ignorons la cause de ce renoncement pas plus que sa date, qui pourrait avoir été plus tardive mais cet entrecroisement des deux romans confirme une présentation parallèle d'*Yvain* et de *Lancelot* aux auditeurs de la cour de Champagne. Une analyse structurale du Conte de *la Charrette* a permis en 1978 d'assimiler la source probable du roman à un conte merveilleux à deux séquences qui conduit à faire de Gauvain le faux héros de l'aventure dont Lancelot est le héros⁶. Le récit de la Noire Epine dans l'*Yvain* tient-il compte de cette stature nouvelle de Gauvain ? C'est ce qui devait surprendre quand on le rapporte aux exploits habituels de ce neveu d'Arthur, « soleil de la chevalerie ». Mais la figure de Gauvain dans le roman d'*Yvain* préfigure nettement cette évolution. Dans la fine analyse qu'il propose dans son édition du roman, Philippe Walter ne remarque-t-il pas que: « seul Gauvain pourrait à la rigueur prétendre à un titre

⁶Voir *Romanic Review*, 69, 1978, (bibliographie) où l'auteur (Jacobus Kooijman) a tenté d'appliquer les éléments de morphologie des contes merveilleux tels que définis par V. Propp en 1928 (édition anglaise, 1958) à la recherche d'une source structurante pour *le Chevalier de la Charrette*. Il identifie un conte classique à deux séquences dans lequel le rôle de Faux Héros est assumé par Gauvain.

de parangon chevaleresque mais Gauvain n'est jamais là où il le faut et quand il le faut; de plus il commet des maladresses presque irréparables et c'est Yvain qui bénéficiera des providentielles absences de son ami. » (op.cit. p.1180). Il manque ainsi à la famille de son beau-frère agressé par Harpin de la Montagne, il figure dans l'épisode de la Noire-Epine comme soutien de la mauvaise cause de l'aînée des deux sœurs, absent quand Lunette cherche qui la défendre, et tentateur initial d'Yvain dans la fréquentation assidue des tournois. J'ai pu reprendre cette évolution du personnage de Gauvain dans un article récent ⁷.

c-La probation du héros:

Cette importante différence de composition dans les deux contes d'*Owein* et d'*Yvain* appelle réflexion. Pour *Owein et Luned*, plus resserré, plus fidèle pense-t-on à l'esprit de la source galloise, la victoire sur le Noir Oppresseur s'interprète comme une mise en ordre de l'autre monde par le nouveau héros de la Fontaine qui est apparu comme le nouveau maître de ce monde merveilleux. On doit ajouter que Du Traus n'a pas réduit au servage trois cents pucelles de bon rang mais capturé vingt-quatre dames qu'il a enivrées comme leurs maris, tués ensuite, et qu'il tient captives. Il faut rappeler que le début du mabinogi met Kynon (Calogrenant pour Chrétien) en contact avec le Seigneur d'un Château étincelant et ses fils, à la chevelure blonde et dorée, qui l'accueillent dans une salle où vingt-quatre jeunes filles brodent des tissus de soie. La correspondance du nombre de ces femmes et de celui des captives de Du Traus n'est pas fortuite, elle tient à la mission d'Owein. En tuant le Noir Oppresseur il rétablit l'ordre et la lumière des jours que représentent symboliquement ces vingt-quatre femmes. On comprend mieux aussi le lien qui unit ce dernier épisode à l'ensemble du conte ⁸. Chrétien pour sa part présente un tableau plus réaliste, presque documentaire d'une société qui lui est familière et qui connaît les controverses de succession des fiefs. Et de ce fait la Pire Aventure qui y est enchâssée se présente d'emblée comme un château où cet « atelier » de tissage malgré ses aspects hyperboliques appartient aussi au réel qu'illustre la controverse de la Noire Epine. Sans aller jusqu'à y voir un document (ce que nombre de critiques modernes ont fait) sur une situation vécue, il faut signaler que de

⁷Dans un article récent : « Gauvain soleil noyé » in *Anastasis* vol. IV-2, 2017, j'ai recensé les symptômes de cette dévalorisation du héros solaire qu'incarnait Gauvain « soleil de la chevalerie » et justifié ainsi les intuitions des critiques, confirmées par P. Walter dans son édition.

⁸« Owein a réussi pleinement sa mission divine et solaire, pourrait-on dire, celle d'organisateur du monde : il libère les vingt-quatre filles, qui symbolisent évidemment les heures du jour. Le soleil peut maintenant briller. » J. Markale : *L'épopée celtique en Bretagne*, Payot, 1971, p.181.

premières manufactures de tissage (à Reims, à Provins à l'instar de l'Italie et de la Flandre) n'ont rien de surprenant pour l'époque des foires de Champagne, en plein essor international. Nul besoin d'alléguer les «gynécées» ou les ateliers seigneuriaux, assez problématiques pour les historiens. Le monde bourgeois des villes pourvues de chartes nouvelles(à Reims dès 1182)organise le commerce en n'oubliant pas la production locale⁹. Chrétien de Troyes paraît donc rationaliser l'épisode en l'insérant dans ce chapitre documentaire de la Noire-Epine et l'analyse philologique et économique du passage consacré au travail des jeunes captives devrait en apporter la preuve. Par rapport à la source probable du récit c'est le combat contre les deux géants fils du Netun qui maintient le caractère mythique de l'aventure plutôt que la présentation du maître des lieux et de sa famille, fort courtoise au demeurant comme le jugeait Frappier. L'art de la composition qu'on reconnaît à Chrétien de Troyes illustre bien les choix qu'il fait. Le sens d'une aventure est toujours à rapporter au réalisme chevaleresque et aristocratique qui sert de cadre idéologique à ses romans. Dans *Yvain* l'amour courtois et la prouesse l'emportent sur la quête d'un autre monde mythique ou mystique qui deviendra prépondérante avec le *Lancelot* et le *Conte du Graal*. Ainsi la «Pesme Aventure» est-elle insérée comme un nouvel exploit chevaleresque autant que fantastique.

d-Sens et conjointure:

Entre réalisme et fantastique la Noire-Epine et « Pesme Aventure » apportent donc beaucoup à la trame romanesque et achèvent la promotion de la stature du héros qu'est Yvain. Quand il rencontre Gauvain en duel judiciaire leur égalité de prouesse est en fait à l'avantage d'Yvain, haussé au niveau du modèle que devait illustrer Gauvain. Le combat a lieu après le triomphe d'Yvain sur les géants démoniaques de la « Pesme Aventure » dans lequel il a conquis son rôle de libérateur des sortilèges de l'Autre Monde et c'est lors du combat inachevé contre Gauvain qu'il associe définitivement son nouveau statut de Chevalier au Lion à celui d'Yvain fils du Roi Urien. Il peut alors, et c'est la conclusion de l'histoire, retrouver la maîtrise de la Fontaine auprès de Laudine et l'amour de celle-ci au plan courtois. Il faut rappeler la fin du Mabinogi par comparaison: Owein réconcilié avec sa Dame ne revient

⁹Dans une conférence exposée lors du 4ème mois médiéval de la région Champagne-Ardenne en juin 1999 j'avais retenu comme sujet : « Des ateliers de tissage en Champagne au XIIème siècle ? » inspiré d'une présentation du texte d'*Yvain* sur les « trois cents pucelles ». Outre la probabilité d'une réalité objective, était précisé le caractère insolite de la plainte chiffrée des ouvrières(aussi incongrue en apparence que la tirade de Sganarelle sur le tabac dans *Don Juan*) et la nécessité d'un approfondissement de la lettre du texte, en accord avec les données économiques du temps (Jonin, op.cit. p. 52-53, Contamine p.245-251).

pas à la Fontaine il part entre ses vassaux, avec les trois cents épées de Kynvarch et la troupe des corbeaux, ce qui consacre son statut de souverain des « extrémités du monde » comme dit le texte gallois. On pourrait se demander si le chiffre de trois cents, qui vient de la source du conte n'a pas influé sur le choix de fixer à trois cents le nombre des captives de la « Pesme Aventure ». On a dit déjà la subtile composition du roman dans *Yvain*. Elle fait paraître plus abrupte celle du mabinogi pourtant plus mystérieux. Chrétien ménage avec art la suggestion réaliste de la courtoisie et des sentiments de ses héros et le fantastique y prend une part dévolue au plaisir des auditeurs.

L'analyse structurale du *Lancelot* montrait que le conte originel était un conte merveilleux dont le *Lancelot* reprend la morphologie. Mais si elle suggère que Gauvain y apparaît comme le faux héros le roman transpose les éléments du conte dans la réalité courtoise du temps. Cette alliance du réalisme et du fantastique se retrouve dans *Yvain*, plus profondément recomposé. L'initiation mythique du héros reste proche de la prouesse chevaleresque malgré la présence (issue de la source) emblématique du lion. La cour d'Arthur reste la référence constante à la différence du conflit Logres-Gorre que montre *la Charrette*, opposant le monde à « l'autre monde ? ». Yvain dans son nouveau domaine de la Fontaine apparaît encore comme un vassal fidèle d'Arthur et ses prouesses sont mesurées à l'aune de celles de Gauvain qui, joueur freelance, l'entraîne dans les tournois et avec lequel Yvain fait jeu égal dans le combat judiciaire de la Noire Epine. Mais il est significatif que cet épisode terminal de la Noire Epine ait été ajouté (il n'est pas dans la source probable). Il englobe l'aventure de la Pesme Aventure comme pour la banaliser, à la différence du Mabinogi qui en fait une épreuve qualifiante. Le rôle de Gauvain, impliqué dans l'entrecroisement des deux romans sert de révélateur d'une inflexion de la gloire arthurienne, encore stable dans l'*Yvain*, ébranlée dans le *Lancelot*. C'est tout l'art de Chrétien de proposer l'évocation de la féodalité courtoise et chevaleresque dans son devenir à la fin du siècle. Les demoiselles de Pesme Aventure ont peut-être pour rôle d'apporter le témoignage réaliste de cette évolution de la société du temps.

e-La « Pesme Aventure » revisitée:

L'épisode de la « Pesme Aventure » est exemplaire de cette alliance du réalisme et du fantastique: une entrée sous les alarmes menaçantes, qui sont les défis à vaincre pour le héros, et d'emblée la découverte de l'enclos des captives, et l'histoire du jeune roi de l'Ile-aux-pucelles, royaume manifestement merveilleux, qui adresse un tribut humain de trente pucelles chaque année au seigneur de « Pesme Aventure ». Les données sont claires et Yvain sait quelle sera son épreuve. Ce qui surprend ensuite, alors que le

tableau de la misérable condition des captives a été fait, c'est la présentation très courtoise du maître des lieux, seigneur débonnaire auquel sa fille lit un roman que la Dame sa mère écoute avec autant de ravissement que son époux. Yvain est reçu avec une courtoisie parfaite et Chrétien semble composer une scène vécue qui n'a plus rien de fantastique: Yvain...

Voit apoié desor son cote	5364
Un riche home qui se gisoit	
Sor un drap de soie, et lisoit	
Une pucelle devant lui	
En un roman, ne sai de cui.	5368
Et pot le roman escoter	
S'i estoit venue acoter	
Une dame, et s'estoit sa mere,	
Et li sires estoit ses pere.	5372

De cette réalité aristocratique le pendant de l'atelier des pucelles sert de confirmation par contraste. Au sein des 700 vers de l'épisode (v.5109-5811) le travail des captives est évoqué en 43 vers par celle qui s'adresse à Yvain et ce passage est celui qui continue de faire débat.

Rappelons d'abord avant de rechercher le réalisme possible des détails, que la scène souffre d'invéraisemblances connues: Le praiel (préau, enclos) cerné de pieux ne paraît pas être une salle protégée des éléments. Sa dimension n'est pas mentionnée mais si 300 tisseuses de soie utilisent des métiers à plat, en usage à la fin du siècle (qui étaient d'ailleurs à deux servants), il faudrait compter quelque 900m² au moins de surface pour cet atelier. Et même avec les anciens métiers verticaux, mieux adaptés aux motifs et au brochage, 500m² paraissent au minimum nécessaires. En outre 300 ouvrières pour un tel atelier seraient à la taille d'une manufacture. Or les industries naissantes en cette fin du XII^{ème} siècle sont dans les villes (en Flandre, à l'image de l'Italie, et pour le drap, de laine ou de textiles végétaux, rarement pour la soie dont la Sicile et la Lombardie puis l'Espagne protègent leur monopole comme l'Égypte et la Perse l'ont fait longtemps. Mais si les preuves documentaires manquent il reste possible que la Champagne ait eu de tels ateliers de manufacture dès cette époque. On recense au début du XIII^{ème} siècle à Provins plus de 3200 ouvriers du textile¹⁰. Il ne pouvait s'agir seulement de métiers en fenêtre et les profits à attendre d'une production sur place justifient le développement de sites industriels, la proximité des foires y incitant. Cependant *Chrétien ne dit pas comment 300 pucelles (« Dameiseles qui dras de soie et orfrois tissent » v. 5231) pouvaient

¹⁰D'après P. Boissonade, *Le Travail au moyen âge* (cf. bibliographie) p.231 ; David Herlihy à propos du travail des femmes (bibliographie) évoque, comme P. Jonin les ouvriers féodaux, où était tissé la laine et le lin, et leur extension aux ateliers urbains (op.cit. p.80) mais il ne cite nul tissage de soie.

ouvrir à la Pesme-Aventure sans connaissance des techniques de tissage et de brochage de la soie et sans guide ni contremaître. Par ailleurs il s'agit de captives assimilées à des serves, mais qui devaient être nourries et vêtues comme les otages nobles qu'elles sont et non recevoir un salaire comme des serves ouvrières. Le fort contraste entre leur statut et la honteuse condition qui leur est faite est sans doute intentionnel et accentue l'indignité du seigneur du lieu. Mais revenir au texte de leur plainte éclaire le débat et permet de comprendre la réception qu'en signale Alain Corbellari en 2008 (cf. bibliographie) chez des syndicalistes indignés par l'«exploitation» de ces ouvrières. Y a-t-il vraiment exploitation de ces jeunes femmes ? Car si toutes les études s'accordent sur le seul désir des captives d'être délivrées de leur joug par qui vaincra les démons oppresseurs, le discours de leur porte-parole demeure insolite et dissonant dans ses détails encore obscurs et dans son caractère de réalisme inattendu (v. 5297-5326):

f-Les conditions de travail des tisseuses de soie:

Mes mout di ore grant enfance	5297
Qui paroïl de la delivrance	
Que ja mes de ceans n'istrans;	
Toz jors dras de soie tistrans,	
Ne ja n'en serons mialz vestues;	5301
Toz jorz serons povres et nues,	
Et toz jorz fain et soif avrons; lkk	
Ja tant chevir ne nos savrons	
Que mialz en aiens a mangier.	5305
Del pain avons a granz dangier	
Au main petit et au soir mains,	
Que ja de l'uevre de noz mains	
N'avra chascune por son vivre	5309
Que quatre deniers de la livre;	
Et de ce ne poons nos pas	
Assez avoir viande et dras	
Car qui gaaigne la semaine	5313
Vingt solz n'est mie fors de peinne.	
Et bien sachiez vos a estros	
Que il n 'i a celi de nos	
Qui ne gaaint cinq solz ou plus.	5317
De ce seroit riches un dus!	
Et nos somes ci en poverte,	
S'est riches de nostre desserte	
Cil por cui nos nos traveillons.	5321
Des nuiz grant partie veillons	
Et toz les jorz por gaaignier,	
Qu'il nos menace à mahaignier	
Des manbres, quant nos reposons;	5325
Et pot ce reposer n'osons.	

Extrait de l'édition de la Pleiade le texte respecte le manuscrit Bnf.794 copié par Guiot , avec de légères corrections. Ainsi au vers 5317 Philippe Walter reprend la correction. XX. Solz de tous les autres mss., alors que Guiot écrivait. V. solz. La différence est de conséquence car l'interprétation du texte en dépend¹¹. Tout le débat depuis qu'on a cherché à qualifier ce passage est circonscrit dans le sens à donner au verbe gaaignier (v.5313, 5317, 5323) ainsi qu'à l'expression du v.5310 quatre deniers de la livre. La traduction de Philippe Walter est révélatrice:

Parler de délivrance est une profonde ineptie car jamais nous ne sortirons d'ici. Toujours nous tisserons des étoffes de soie et nous n'en sommes pas mieux vêtues pour autant. Toujours nous serons pauvres et nues, toujours nous aurons faim et soif ; jamais nous ne parviendrons à nous procurer plus de nourriture. Nous avons fort peu de pain à manger, très peu le matin et le soir encore moins. Du travail de nos mains chacune n'obtiendra, en tout et pour tout, que quatre deniers de la livre. Avec cela, impossible d'acheter beaucoup de nourriture et de vêtements, car celle qui gagne vingt sous par semaine est loin d'être tirée d'affaire. Et, soyez assuré qu'aucune de nous ne rapporte vingt sous ou plus. Il y aurait là de quoi enrichir un duc ! Nous, nous sommes dans la pauvreté et celui pour qui nous peinons s'enrichit de notre travail. Nous restons éveillées pendant la plus grande partie de nos nuits et toute la journée pour rapporter encore plus d'argent car il menace de nous mutiler si nous nous reposons; c'est la raison pour laquelle nous n'osons prendre de repos.

P. Walter conserve pour les vers 5313-5314 «celle qui gagne vingt sous par semaine» alors que la traduction de Buridant-Trotin reprenait totalement le choix de J. Frappier de donner à gaaignier le sens de «rapporter à un employeur»¹² en traduisant pour les mêmes vers: «celle qui rapporte vingt sous par semaine n'en est pas pour autant quitte avec la misère ». Mais quand on cherche d'autres occurrences du verbe avec ce sens on n'en trouve pas, ni dans l'œuvre de Chrétien ni dans la littérature du temps. Le Trésor de

¹¹Le texte du ms. Bnf. 794 pour ce vers 5317 : « .V.solz » ne peut être dû à une confusion, la leçon « .XX. solz » des autres mss. est trop différente. Comme la leçon de Guiot est unique on doit penser ou bien qu'elle rende compte de l'original ou bien que le copiste l'a jugée plus conséquente. Refusée par les critiques au nom d'une même conséquence est-elle vraiment si fautive ? Nous en débattons. Notons cependant qu'on s'accorde sur les qualités de la copie de Guiot, qui signe de son nom après l'explicit du roman d'Yvain en indiquant (comme par annonce professionnelle) son « hôtel » près Notre-Dame du Val à Provins. Guiot est un contemporain de Chrétien et champenois comme lui était accoutumé comme artisan aux échanges de services comme aux montants des salaires pratiqués . Les foires de Provins étaient complémentaires de celles de Troyes et Lagny et aussi réputées, la livre-monnaie du temps est d'ailleurs la livre provinoise.

¹²« En rapportant à leur maître vingt sous par semaine, elles ne touchent elles-mêmes que quatre deniers : *quatre deniers de la livre*. J.Frappier, op. cit. p. 127. Son interprétation de *gaaigner* des vers 5313-5314 et 5317 (avec la variante « vingt solz ») impose le sens de livre-monnaie au mot *livre* du vers 5310.

la langue française donne au verbe le sens de « s'assurer un profit par son travail, obtenir un gain ou être vainqueur. » Ces sens sont attestés dans l'œuvre romanesque de Chrétien et le DECT, qui cite les emplois, offre nombre d'exemples de butin obtenu par les joueurs, mais ne propose que le seul texte d'Yvain avec le sens proposé par Frappier. L'étymologie, les dictionnaires, confirment cet isolement. Le sens premier de la source francique « faire paître les animaux » pourrait être allégué. Mais il reste confiné et ne subsiste que dans les gagnages, prairies de pacage, dans les vocabulaires locaux. Le gain semble bien n'être généralement que l'acquit pour soi, non pour un autre et même avec l'effet de sens qui indique « produire un profit » y compris pour une terre cultivée c'est constamment de gain pour soi qu'il s'agit¹³. Mais le texte d'*Yvain* reste-t-il intelligible avec ce sens commun ? Pour creuser l'hypothèse il faut d'abord revenir aux « quatre deniers de la livre » qui rétribueraient si médiocrement le travail des captives (pour une semaine ? un jour ?) Rares sont les critiques qui ont cherché à sortir du simple rapport entre le denier et son multiple monétaire 240 fois plus élevé, la livre. Frappier ayant accepté le texte littéral avec l'étalon de la semaine (quatre deniers rétribuant une production hebdomadaire d'une valeur de vingt sous, 60 fois plus élevées, il a fait école. Dans les foires de Champagne l'étalon monétaire est la livre provinoise, qui vaut 20 sous, il est vrai mais on échange les marchandises pondéreuses en comptant les poids en livres de Troyes, légèrement différente selon les matières d'ailleurs, mais pesant 16 onces contre 12 pour l'ancienne livre romaine¹⁴. L'once de Paris, à

¹³ « gaaignier » .L'article complet du dictionnaire électronique de Chrétien de Troyes (DECT www.atilf.fr/dect/) recense les sens suivants: A-S'assurer (un profit matériel), faire du butin (en combat)

B-Rapporter (de l'argent à un exploitateur) sur les occurrences du texte d'*Yvain* en reprenant la traduction de Frappier et en renvoyant à l'étude de Wooledge pour débat.
C-Acquérir (un avantage)

D être vainqueur (dans une compétition)

Le dictionnaire de Foerster-Breuer, qui traite du même corpus (Kristian von Troyes *Sämtliche Werke*) ne retient pas le sens B et propose: gewinnen (gagner, obtenir), verdienen (gagner, mériter), erwerben (gagner, conquérir).

Nul des autres dictionnaires (Godefroy, FEW, DEAF, DMF, TLF) n'enregistre l'effet de sens « rapporter à un exploitateur » qui demeure isolé.

¹⁴ Les droits de pesage à acquitter lors des foires pour les diverses marchandises selon leur poids nous apportent des détails significatifs. Dans les « Etudes sur les foires de Champagne » (cf Bourquelot in bibliographie) on lit : « Certaines denrées sont dites « avoirs-de-poids »: le fil, la laine, la soie, les étoffes précieuses et toutes les épices qui viennent d'Orient par l'Italie. p.89

-La livre forte servait à peser les petites épices, la soie, le cendal, et se composait de 16 onces 1/3. p.93

-La livre se conte, et si se conte la grant soye la livre par XII onces et la soie foncée et la bourre de soie [i.e. soie grège] par XV onces. p.94 ». Ces extraits éloquentes des

30,6g, met la livre de Troyes à 490g environ, proche ne notre livre actuelle. Il y a bien livre-monnaie et livre-poids et la soie arrivait dans les foires sous forme de tissus venant d'Italie, à un prix exorbitant, comme les pierres et les métaux précieux, mais surtout sous la forme du fil de soie brut, déjà filé plutôt que grège, mouliné et dévidé, teint ou non, et présenté en flottes (des écheveaux destinés au tissage) qu'on négociait nécessairement en unités de poids. Depuis des siècles et plus encore depuis la croisade, on a cherché à maîtriser le coût de la soie. Les romains y pensaient, considérant les sommes d'or consacrées à de tels achats. Byzance, puis l'Égypte avaient après l'Orient, acquis la technique des élevages, et au XII^e siècle la Sicile, Lucques, Venise, ont installé des centres de production de la soie comme en Orient. La technique de tissage, bien développée en Occident pour les autres textiles était prête pour la soie. On sait que la soie en écheveaux se vendait sur les foires. Les historiens ne manqueront pas d'interroger les inventaires des marchands pour obtenir des précisions de quantités et de coût sur ce point mais on ne peut refuser de considérer le texte d'*Yvain* comme un quasi-témoignage, ce qu'ont fait les historiens des techniques. Dans l'*Erec*, dans Cligès, le cendal, le paisle, le samit, l'osterin, le bofu (cf. DECT pour ces occurrences) sont cités comme tissus de soie de grand prix, et soulignent la vogue aristocratique de ces parures. On ignore le prix des écheveaux de soie mais on sait qu'il fallait 10 livres de cocons pour obtenir une seule livre de soie grège(voir en ligne [www.gralon.net/la fabrication de la soie/](http://www.gralon.net/la_fabrication_de_la_soie/)). Avec un écheveau (une flotte) d'une livre une pièce de soie pouvait être tissée. Et il se peut avec vraisemblance que l'indication de notre texte évoque la livre *tissée*. Gustave Cohen le précise dans une note sur le vers 5310 ; « pour la livre de marchandises ouvrées » écrit-il dans son *Chrétien de Troyes*, Classiques Larousse, 1936,p.76 (cité par Y. Lepage op.cit.,p.164)¹⁵.

En poursuivant sur cette piste on comprend les v.5313-5314 comme une aune de confort: «Car gagner vingt sous pour la semaine serait à peine suffisant» c'est cette mention qui a conduit à supposer que gagner devrait signifier produire, la somme de vingt sous paraissant trop élevée pour un salaire hebdomadaire. Mais souhaiter un gain de 3 sous chaque jour environ n'est peut-être pas autre chose que l'espoir de retrouver leur confort pour ces demoiselles. Or les v.5316-5317 si l'on suit le texte de Guiot précisent que nulle des captives ne gagne plus de cinq sous par semaine. Les mss. autres

poids de matière confirmer (pour les foires de Lagny début XIII^eme siècle)les types de soie et leur négoce au poids (par livre).

¹⁵Jean-Charles Payen (voir bibliographie) à propos de notre texte d'*Yvain* l'a compris comme G. Cohen : « Il semble que quatre deniers pour une livre de soie tissée n'étaient pas à l'époque un salaire indécent. » op.cit. p.456

Il avait manifestement une compréhension du passage qu'il n'a pas développée mais qui annonce la nôtre.

que le ms.794 ont «vingt» et non «cinq» et le vers suivant: «de quoi enrichir un duc!» a incité à préférer la leçon générale «vingt» comme si un Duc devait s'enrichir avec vingt sous (une livre) par semaine plutôt qu'avec cinq comme nos pucelles alors que ce vers pouvait être compris(tant pour vingt que pour cinq sous) comme un simple trait d'humour amer rapporté au gain réel de cinq sous pour les tisseuses. Sans débattre de l'indécision du détail final au v.5317 (ou plus, ou bien au plus) je remarque que cinq sous font 60 deniers par semaine soit 10 deniers par jour. Sans connaître le temps qu'il faut pour tisser une livre de soie notre exemple(quatre deniers par livre de soie tissée) suppose que pour gagner 10 deniers nos pucelles auraient dû tisser 2 à 3 écheveaux, leurs journées étant fort longues comme elles s'en plaignent. Ce calcul hypothétique ne fait que teindre d'une réalité plus grande le tableau toujours fantastique de notre atelier¹⁶. Il évite le rapport d' « exploitation » qui apparaît dans l'étude de J. Frappier (1 à 60) d'une façon assez anachronique et permet de réfléchir aux conditions de gestion d'une telle entreprise: coût très élevé de la matière première, coût d'investissement matériel, coût de la main d'œuvre (fort bas) et rapport du coût global avec un prix de vente sur la foire (que les historiens trouveront) qui fixerait le profit éventuel. Sur tout cela les précisions des chercheurs devraient nous éclairer mais il va de soi que Chrétien de Troyes ne propose pas de cas de gestion mais un entracte insolite qui devait réjouir ses auditeurs aristocratiques au détriment des bourgeois et les indigner de voir maltraiter honteusement des demoiselles (v. 5229) qui aspirent à leur délivrance. Il reste que l'hypothèse que nous présentons est en cohérence avec la réalité économique que connaissait l'auteur et qui transparaît dans le tableau vivant d'une ville où artisans, changeurs, marchands, ouvriers, s'activent comme aux jours de foire, et que traverse Gauvain pour entrer dans le château d'Escavalon dans la seconde partie du *Conte du Graal*:

Il esgarde la vile tote, 5758
Peuplee de mout bele gent,
Et les changes d'or et d'argent,
Qui tuit son covert de monoies,
Et vit les places et les voies, 5762
Qui totes sont plainnes d'ovriers
Qui feisoient divers mestiers,
Si com li mestier sont divers. [...] 5765

¹⁶Dans son article de *Clio* sur notre texte(voir bibliographie) Sophie Cassagnes-Brouquet sans revisiter le débat d'interprétation du passage remarque avec bon sens que : « Chrétien de Troyes n'a pas pu inventer des détails aussi précis que les salaires. » p.241 ,et après avoir jugé que cette plainte n'est pas une « revendication ouvrière » prématurée comme J. Frappier le supposait et bien qu'elle n'ait pas analysé la vraisemblance des détails fournis, elle précise p.242 : qu'« un salaire de 6 deniers par jour était versé à une matelassière d'Arras en Artois en 1314 selon les documents de Dancoisne p. 82.(cf. Bibliographie)

Bien poïst an et dire et croire 5777

Qu'an la vile eüst toz jorz foire. 5778

éd. D. Poirion, Paris, Gallimard, Pleiade, p. 827

Ce tableau vivant apporte la confirmation s'il en était besoin que si Chrétien idéalise volontiers la société courtoise qui attend qu'il donne d'elle la plus favorable image il laisse aussi transparaître les réalités sociales qu'il côtoie avec perspicacité.

*

En engageant cette recherche nous nous interrogeons sur la permanence du caractère insolite de l'épisode de la « Pesme Aventure » tant pour sa situation structurale et son sens que pour l'étonnante description de l'Atelier des 300 pucelles. Au terme de notre analyse il apparaît que les choix de l'auteur montrent que son roman d' *Yvain* adapte la source merveilleuse du récit aux réalités de son temps. C'est d'ailleurs un choix constant dans ses œuvres et Chrétien peint Yvain comme un héros typique de preux chevalier, féal d'Arthur. Les éléments fantastiques, féériques ou surnaturels qui sont au cœur du conte originel sont soumis à la vraisemblance féodale et courtoise. L'entrelacement des épisodes comme l'entrecroisement des romans (d'*Yvain* et de *Lancelot*) remarquable innovation de sa technique romanesque sont faits pour ancrer dans le réel les aventures des héros. Il est significatif que la cour d'Arthur soit constamment le lieu de référence du récit, comme un leitmotiv dans la conjointure, et qu'Yvain ne la quitte pas vraiment même s'il devient le Seigneur de la Fontaine tempétueuse. Toutefois les allusions au *Lancelot* ménagent une évolution prochaine de cette rassurante stabilité féodale, celle du parallèle Logres, domaine du réel arthurien et Gorre, domaine mystérieux de l'ombre, soit une opposition entre le monde connu et l'autre monde mystérieux promis aux aventures des héros comme le dit la mythologie celtique. Avec l'évolution du personnage de Gauvain s'annonce déjà en outre la dualité des chevaleries terrestres et célestielles qu'introduira le *Conte du Graal*. Dans l'*Yvain* le choix du réalisme assure la consécration de la morale courtoise et aristocratique et les enchâssements des récits en sont les moyens. On découvre ainsi que l'épisode de la « Pesme Aventure », pleinement fantastique dans la source comme dans le Mabinogi, est amodié au réel commun par sa situation au sein d'une controverse d'héritage (la Noire-Epine) très réaliste. Il est en outre banalisé par la présentation documentaire de l'atelier de tissage, volontiers hyperbolique dans la suggestion du dénuement des captives mais qui paraît moins insolite quand l'analyse permet d'y trouver les éléments d'une réalité qui pouvait être vécue à propos des conditions sociales des tisserandes du temps. Chrétien a pu forcer le trait vers le blâme pour ses auditeurs aristocratiques qui pouvaient penser à des ateliers très semblables dans les villes du Comté, mais il y montre vraiment une connaissance certaine des éléments économiques qu'il dépeint comme nous l'avons montré.

Ainsi *Owein et Luned* transmet sans doute fidèlement tous les aspects du récit merveilleux tandis qu'Yvain, dans sa subtile composition et avec le réalisme qu'on y découvre confirme les qualités de Chrétien de Troyes dans l'évocation des réalités psychologiques et documentaires de la société qu'il met en scène.

Bibliographie:

I-Etudes littéraires.

Brault, Gérard J., *Fonction et sens de l'épisode du Château de Pesme Aventure dans l'Yvain de Chrétien de Troyes*, in *Mélanges Foulon*, Presse de l'Université de Rennes, 1980, p.59-64.

Cohen, Gustave, *Le roman en vers au XIIIème siècle*, Paris 1938 p.75

Corbellari, Alain, *L'étonnante fortune des pucelles de Pesme Aventure*, in *Mélanges Kuntsmann*, Ottawa, David, 2008, p.317-328.

Foulon, Charles, *Les serves du Château de Pesme Aventure*, in *Mélanges Lejeune*, Tome II, Duculot, 1969, p.999-1006.

Frappier, Jean, *Etude sur Yvain ou Le chevalier au Lion de Chrétien de Troyes*, Paris, SEDES, 1969.

Gallais, Pierre, *Littérature et médiatisation, Etudes Littéraires*, Quebec, IV-1,1971, p.39-73.

Jonin, Pierre, *Aspects de la vie sociale dans Yvain*, *L'Information littéraire*, 16, 1964, p.47-54.

Köhler, Erich, *L'aventure chevaleresque. Idéal et réalité dans le roman courtois*. Patis, Gallimard, 1974.

Kooijman, Jacobus, *Temps réel et temps romanesque. Le problème de la chronologie relative d'Yvain et de Lancelot de Chrétien de Troyes. Le Moyen âge*, 1977-2, p.225-237.

Kooijman, Jacobus, *Du conte au roman: recherches sur la structure du Chevalier de la Charrette de Chrétien de Troyes. Romanic Review*, 69, 1978, p.279-29.

Lepage, Yvan G., *Encore les trois cents pucelles. (Chrétien de Troyes, Yvain, v.5298- 5324)*, *Cahiers de Civilisation Médiévale*, 34, 1991, p.159-166.

Loth, Joseph, *Le Mabinogion*, Fontemoing, 1913.

Markale, Jean, *L'épopée celtique en Bretagne*, Paris, Payot, 1971.

Noble-Kooijman Jacques-Kees, *Gauvain soleil noyé. L'évolution du personnage dans l'œuvre de Chrétien de Troyes. Anastasis, Research in Medieval Culture and Arts*, IV-2, 2017, p.91-106.

Payen, Jean-Charles, *Chrétien de Troyes*, in *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, 1984, p.453-460.

- Thomson, R.L.**, *Owein or Chwedyl Iarlles y Ffynnawn*, Dublin, 1968.
- Walter, Philippe**, *Le Chevalier au Lion*, texte, traduction, étude critique in *Chrétien de Troyes Œuvres complètes*, sous la direction de Daniel Poirion, Paris, Gallimard, la Pléiade, 1994.
- Walter, Philippe**, *Moires et mémoires du réel: la complainte des tisseuses dans Yvain. Littérature*, 59, 1985, p.71-84.
- Woledge, Brian**, *Commentaire sur Yvain de Chrétien de Troyes*, Genève, Droz, 1988.
- Zaddy, Zara P.**, *The Structure of Chretien's Yvain. Modern Language Review*, 65-3, 1970, p.523-540.

II-Etudes socio-économiques

- Boissonade, Pierre**, *Le travail au moyen âge*, Paris, Alcan, 1930.
- Bourquelot, Felix**, *Etudes sur les foires de Champagne, 2ème partie*, Paris, Académie des Inscriptions et Belles-lettres, Imprimerie Nationale, 382 pages, 1865. En ligne sur [wikipedia.org/wiki/Foires de Champagne](http://wikipedia.org/wiki/Foires_de_Champagne).
- Cassagnes-Brouquet, Sophie**, *La pire des aventures. Le chevalier Yvain et les tisseuses de soie. Clio*, 38, 2013, p.235-240.
- Contamine, Philippe et alii**: *L'Economie médiévale*, Paris, Armand Colin, 2001.
- CRECIM**, Centre de recherches sur le commerce international médiéval, dirigé par Patrick DEMOUY, P. RACINE et N. DOHRMANN, Archives départementales de l'Aube:
Colloques: 2016 Foires et Cités
2017 Les routes des foires
2018 Foires, change et crédit.
- Dancoisne, M.**, *Recherches historiques sur Hénin-Liétard*, Douai, 1847.
- Desrosiers, Sophie, EHESS**, *Draps d'Arete, II, Techniques et cultures*, 34, juillet-décembre 1999.
- Gille, Bertrand**, *Histoire des Techniques*, direction B. Gille, Gallimard, la Pléiade, 1978.
- Gimpel, Jean**, *La révolution industrielle au moyen âge*, Paris, Seuil, 1975.
- Hemiole**, Blog de hemiole.com en ligne: La mode féminine au XIIIème siècle.
- Herlihy, David**, *Women and Work in Medieval Europe*, Philadelphie, Temple University Press, 1990.
- Jacoby, David**, *Silks economics and Cross-cultural Artistic Interaction. Bizantium, the Muslim World and the Christian West*, *Dumbarton Oaks Papers*, 58, 2004, p.197-240.